

## **Mode de Financement du CQP IV:**

Chez YAKAPARTIR, la méthode de formation et de contrôles permet aux personnes qui ont des difficultés de financement de ne régler que:

- Le contrôle de niveau 4
- Le Bloc de compétences n°3
- Le Bloc de compétences n° 1

Pour compenser le fait de ne pas financer toute la formation, la solution consiste à accepter un engagement de 24 jours de stages pratiques (bloc de compétences N°1) en tant que stagiaire-moniteur CQP IV en fin de formation sans rémunération.

La formation s'adresse aux personnes souhaitant exercer, après obtention, une fonction salariée ou bénévole d'encadrement sportif en voile habitable sans limitation d'heures avec un salaire au groupe 3 de la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport).

Elle s'organise en 3 blocs de compétences. Chaque bloc est le pré-requis d'entrée dans le bloc suivant. Il est donc obligatoire de réaliser ces blocs de formation dans le bon ordre.

La formation est accessible aux débutants et aux personnes ayant une première expérience courte de l'activité. Il est possible d'intégrer une formation débutant au niveau 3 FFV sur sélection (tests techniques et théoriques).

La qualification de CQP-IV facilite l'accès au diplôme professionnel d'encadrement de la voile de niveau IV (BP JEPS Voile).

Fiche RNCP N°31890 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31890/>